

République Démocratique du Congo

Ministère du Plan et Révolution de la Modernité
Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics
(CGPMP)



**CONTRAT DE FOURNITURES ET SERVICES CONNEXES
N°001/2015**

**ACQUISITION DES SACS DE COUCHAGE DES AGENTS
CARTOGRAPHES AU
PROFIT DU BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT**


Passé entre

Le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité

Et

Ets. BAHEYKE

En date du 07/04/2015



CONTRAT

Aux termes de l'Appel d'Offres National N°005/CAB/MIN.PL.SMRM/CGPMP/JKN/2014 intervenu le septième jour du mois d'avril de l'année deux mil quinze entre le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité, représenté par Son Excellence Monsieur **Olivier KAMITATU ETSU, Ministre** (ci-après désigné comme « Autorité Contractante ») d'une part ;

Et, Ets BAHEYKE, représenté par Monsieur **BALIKOSA BOKUMU Dede**, Directeur Général, sis 122, avenue USOKE, Commune de Kinshasa (ci-après désigné comme le « Titulaire ») d'autre part ;

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que ces fournitures soient livrées par le Titulaire, c'est-à-dire, 1800 Sacs de couchage, pour un montant total de **Francs Congolais quatre-vingt deux millions huit cents mille (CDF 82.800.000) soit 77.004.000 USD** Toutes Taxes Comprises **pour l'unique lot de ce marché** (ci-après désignés comme le «Prix de ce Marché»).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT:

1. Les documents ci-après sont considérés comme faisant partie intégrante de ce contrat :
 - (a) La lettre de marché signée du Titulaire ;
 - (b) Le bordereau descriptif et quantitatif;
 - (c) Les spécifications techniques des Fournitures ;
 - (d) La liste des fournitures et calendrier de livraison du Titulaire ;
 - (e) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières « CCAP » et le Cahier des Clauses Administratives Générales « CCAG » paraphés par le Titulaire.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément à tous égards aux stipulations de ce Marché.
3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et

insuffisances, le Prix de ce marché, ou tout autre montant dû au titre de celui-ci et ce, selon les modalités de paiement ci-après :

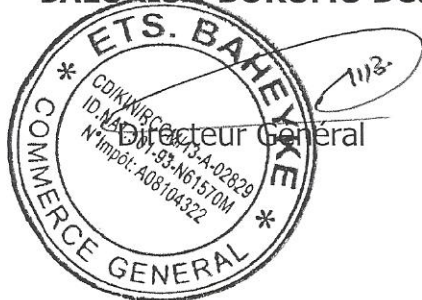
- a) l'avance de vingt pourcent (20%) du montant du marché à la commande;
- b) le solde de quatre-vingt pourcent (80%) du montant du marché après livraison.

LES PARTIES au contrat ont signé ce marché les jour et année mentionnés ci-dessous en trois exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le

Pour le Titulaire

BALOKISA BOKUMU Dede



Pour l'Autorité Contractante

Olivier KAMITATU ETSU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Kamitatu Etsu", written over a large, loopy scribble.

Personne Responsable des Marchés

Vu et Approuvé par l'Autorité Approbatrice

Prof. Michel Bongongo

Ministre d'Etat en charge du Budget

Référence : n°

FICHE D'APPROBATION DES MARCHES CONCLUS

1. Description de la convention ou de l'avenant	1.1. Nature : marché des fournitures		
	1.2. Objet : Acquisition des sacs de couchage des Agents cartographes au profit du Bureau Central du Recensement		
	1.3. Coût : CDF 82.800.000		
2. Autorité Contractante	Ministère du Plan et Révolution de la Modernité		
3. Cocontractant	3.1. Nom : ETS BAHYEKE 3.2. Adresse : USOKE n° 122, Kinshasa C/ Kinshasa 3.3. INRC : CD/KIN/RCCM/13-A-02829(ANC RCKG/4388/P) 3.4. Attestation de Situation Fiscale DGI/DU IK/1022/2014/DGDA/040/2015 3.5. Attestation d'affiliation à l'INSS : 010500191B1 3.6. IDNAT : 01-93-N61570M		
4. Eléments d'approbation		Oui	Non
	4.1. Le contrat signé par les parties contractantes	x	
	4.2. Le PV (décision) d'attribution provisoire de la CPM	x	
	4.3. Le marché est programmé dans le plan annuel de passation des marchés publics.	x	
	4.4. La dépense est inscrite au Budget de l'Etat de l'exercice en cours	x	
	4.5. Le crédit pour payer les travaux est suffisant	x	
	4.6. Avis de Non Objection de la DGCMP/PPM Référence :0662/DGCMP/DG/DRE/D4/MLK/2015	x	
	4.7. Avis de Non Objection de la DGCMP/DAON	N/A	
	4.8. Avis de Non Objection de la DGCMP/REO	N/A	
4.9. Autorisation de la DGCMP pour recourir à la méthode de gré à gré ou à l'appel d'offres restreint	N/A		
5. Avis de l'Autorité approbatrice	J'approuve ce marché et lui confère un caractère exécutoire et définitif.		


 Prof. MICHEL BONGONGO IKOLI NDOMBO